



---

## POUR INFORMATION

VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport du Directeur général**

#### **Troisième rapport supplémentaire**

#### **Nomination d'une directrice régionale**

1. Conformément au Statut du personnel, les nominations au rang de Sous-directeur général sont faites par le Directeur général après consultation du bureau du Conseil d'administration. Lors de son entrée en fonction, un directeur régional ayant le rang de Sous-directeur général doit faire et signer en séance publique du Conseil d'administration la déclaration de loyauté prescrite.
2. Après avoir dûment consulté le bureau du Conseil d'administration, le Directeur général a nommé M<sup>me</sup> Sachiko Yamamoto directrice du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au rang de Sous-directrice générale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.
3. Cette nomination est communiquée au Conseil d'administration pour information. On trouvera ci-après un bref exposé des qualifications et des activités antérieures de M<sup>me</sup> Yamamoto.

Genève, le 23 octobre 2007.

*Document soumis pour information.*

## **M<sup>me</sup> Sachiko Yamamoto (Japon)**

Nommée directrice régionale du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, au rang de Sous-directrice générale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Née en 1945.

M<sup>me</sup> Yamamoto est titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), d'une maîtrise en droit international administratif de l'École universitaire d'administration publique de l'Université internationale chrétienne (Japon), et d'une licence en relations internationales de l'Université de Californie (Etats-Unis).

Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Yamamoto a assumé les fonctions de secrétaire exécutive de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination au Programme des Nations Unies pour l'environnement, entre 2001 et 2007. Auparavant, elle avait occupé plusieurs postes au sein du système des Nations Unies, à savoir Conseillère juridique principale du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies (1997-2001), Conseillère juridique adjointe auprès de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (1992-93), fonctionnaire juridique principale du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies (1988-1991), secrétaire générale/coordinatrice de la Convention internationale sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1984-85). Elle a également été coordinatrice des projets du PNUE sur le contrôle de la pollution marine d'origine tellurique, et de l'étude d'impact sur l'environnement (1982-1984) et administratrice de programmes du Groupe du droit de l'environnement entre 1976 et 1981.

M<sup>me</sup> Yamamoto est l'auteur de diverses publications de droit international; elle a donné des conférences sur le droit international à l'Université Ritzumeikan et à l'Université Aoyama Gakuin au Japon, et elle a mené des travaux de recherche sur l'environnement et le commerce au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (1995).